



**Rapport de Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme
commises au Burundi.**

Période du mois de décembre 2020

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

• INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Les élections présidentielles, législatives et communales organisées en date du 20 mai 2020 ont été organisées dans un climat de peur suite aux actes de harcèlement à l'endroit des militants de l'opposition en particulier les membres du CNL. Cette seule journée du triple scrutin a vu des violations des droits humains notamment des arrestations arbitraires par centaine des membres du CNL surtout les mandataires politiques à travers tout le pays.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce rapport du 17 septembre 2020 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais. « A ce jour, nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Évariste Ndayishimiye », a déclaré le Président de la Commission d'enquête de l'ONU, Doudou Diène, lors de la publication de son quatrième rapport à Genève le 17 septembre 2020. Le Président de la commission suggère qu'il y ait « des transformations profondes et durables ».

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **trente-neuf (39) cas** d'assassinats, **trois (3) cas** d'enlèvement, **douze (12) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **treize (13) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, dont **un cas de viol** ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période du processus électoral de 2020, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois décembre 2020, l'Acat-Burundi a pu répertorier, **trente-neuf (39) cas** d'assassinats.

1. En date du 02 décembre 2020, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Thomas NKERABANYANKA et son épouse du nom de Nathalie BARENGAYABO, résidant sur la colline NYARURAMBI de la commune BUTANGANZWA en province de RUYIGI, ont été assassinés à leur domicile par des inconnus. Des informations en provenance de la localité indiquent que les meurtriers ont défoncé la porte de la maison des victimes puis les ont égorgés, après les avoir ligotés.
2. En date du 03 décembre 2020, des personnes habitant de la colline de KABERE, commune de MABAYI dans la province de CIBITOKÉ ont battu à mort un certain NZOBARANTUMYE Jacques, un homme d'une soixantaine d'années, la victime est accusée de sorcellerie. Huit (8) personnes ont été arrêtées. La famille de la victime demande que justice soit faite et que ceux qui ont assassiné le leur soient punis conformément à la loi.
3. En date du 05 décembre 2020, un corps sans vie de Herménégilde NDABUBAHA récemment rapatrié de la Tanzanie et qui résidait sur la colline de KANISHA ,zone KAYONGOZI en commune BWERU dans la province de Ruyigi a été retrouvé poignardé près de son domicile, la victime

avait été libérée du cachot de la zone KAYONGOZI le 18 novembre 2020 où elle avait été incarcérée pour outrage au chef de l'Etat , les faits s'étaient déroulés dans un bistrot. Ses proches dénoncent un assassinat politique du fait de son passé de combattant du FNL (forces nationales de libération) de RWASA et qu'il s'est converti par après en militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté).

4. En date du 06 décembre 2020, Oscar NKAMYEHOMBONA âgé de 70 ans, résidant sur la colline de RUBAVU, zone BUSORO en commune BWERU dans la province de RUYIGI, a été brûlé vif dans sa maison. La victime a été accusée de sorcellerie. Deux de ses voisins Gilbert MUTANTU et Lubin NIBITANGA ont reconnu avoir brûlé sa maison mais après une brève interrogatoire au poste de police de BUSORO, ils ont été libérés le même jour ce qui inquiète certains habitants de la localité qui dénoncent une justice populaire sur base de soupçons sans fondement et demandent plutôt que les autorités administratives se saisissent de cette situation et que les auteurs soient traduits devant les juridictions et condamnés selon la loi.
5. En date du 07 décembre 2020, deux (2) corps sans vie dont celui d'un homme et de son épouse connus sous les noms d' Emmanuel SHIRAKO et Virginie BUTOYI ont été découverts décapités à coups de machettes à leur domicile situé sur la transversale numéro 15 de la zone MARAMVYA en commune MUTIMBUZI, de la province de Bujumbura. Les auteurs de ce double meurtre ne sont pas encore connus.
6. En date du 07 décembre 2020, un corps sans vie de Revocat SINAYIGIZE, militaire ex fab (forces armées burundaises) à la retraite, résidant sur la colline BORERA, zone KAYOGORO en commune KAYOGORO dans la province de MAKAMBA a été découvert flottant à la Rivière MARAGARAZI séparant le Burundi et la Tanzanie. La victime avait été portée disparue le 04 décembre 2020 alors qu'il se rendait au chef-lieu de la province MAKAMBA pour retirer ses allocations de pension à la Coopec (coopérative d'épargne et de crédit).

7. En date du 08 décembre 2020, un corps sans vie de MPERABAHA Cyprien chargé de l'idéologie du CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la localité de VYANZO de la zone GATARE, commune BUSONI de la province KIRUNDO a été découvert près de l'école primaire de GATARE. Les habitants de GATARE indiquent avoir entendu un véhicule vers 23heures déposé un homme agonisant.La victime avait été portée disparue le 06 décembre 2020 alors qu'il se rendait au bureau de la commune BUSONI, indiquent ses proches.
8. En date du 09 décembre 2020, Michel HABONIMANA veilleur de nuit à l'école fondamentale située sur la colline de GASEBEYI, de la commune de BUGANDA, en province de CIBITOKÉ, a été assassiné à coup de grenade par des inconnus aux environs de 23 heures.
9. En date du 09 décembre 2020, trois (3) corps sans vie de Sither SABUSHIMIKE cabaretier, une femme du nom de Bénigne NIKUZE et son bébé ont été découverts dans un bistrot situé sur la colline de MASANGO dans la commune et province de MURAMVYA. Les auteurs ainsi que les motifs de ces meurtres ne sont pas encore connus.
10. En date du 10 décembre 2020 dans la nuit un veilleur dans une alimentation dénommé « New Times Business » située en zone NGAGARA, de la commune de NTAHANGWA, en mairie de Bujumbura connu sous le nom de Donatien NKUNDWANABAKE a été assassiné par balle par des hommes en armes et à bord d'un véhicule de type TI aux vitres teintées qui tentaient de cambrioler cette boutique.
11. En date du 11 décembre 2020, un corps sans vie de BASESUMUNWA Charles, âgé 69 ans a été découvert à son domicile situé sur la colline de GAHAMA, en zone BUTAHANA, dans la commune de MABAYI, en province de CIBITOKÉ. Les auteurs et le motif de cet assassinat ne sont pas encore connus. Deux (2) personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

12. En date du 12 décembre 2020, deux (2) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de IKORICIZA Abraham et RIVUZIMANA Longin résidant sur la colline KIZINGWE- BIHARA dans la zone KANYOSHA en commune MUHA de la mairie de Bujumbura ont été retrouvés morts poignardé près du terrain appelé KWA SEBATUTSI. L'administration avance des mobiles liés à un cambriolage mal tourné mais leurs familles indiquent qu'il s'agirait des mobiles politiques.
13. En date du 13 décembre 2020, un corps sans vie d'une femme présentant des blessures et qui n'a pas encore été identifiée a été découvert flottant sur la rivière MPANDA en province BUBANZA. Le corps a été repêché et évacué à la morgue de l'hôpital de MPANDA.
14. En date du 13 décembre 2020, Un corps sans vie d'une fille qui n'a pas été identifiée a été découvert près de la Paroisse BUHONGA en commune KANYOSHA, de la province de Bujumbura. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
15. En date du 14 décembre 2020, un corps sans vie de Vedaste NYANDWI un militant du CNL qui exerce le métier de pêcheur sur ce port de pêche, résidant dans la localité de NYABUGETE dans la zone KANYOSHA en commune MUHA de la mairie de Bujumbura a été découvert flottant sur le littoral du lac Tanganyika. Les imbonerakure l'avait interdit d'exercer sur ce port de pêche s'il ne quitte pas le CNL chose qu'avait refusé carrément le défunt disparu.
16. En date du 16 décembre 2020, une jeune fille prénommée Francine vendeuse du lait à la 6^{ème} avenue numéro 32 de la zone BUYENZI, commune MUKAZA en mairie de Bujumbura, a été assassinée à coup de poignard par trois de ses clients qui ont pris le large à bord de leur véhicule en emportant une somme d'argent non encore connue.
17. En date du 18 décembre 2020, Cyprien NAYUBURUNDI, résidant dans la localité de KIGAZA zone DUNGA en commune KAYOGORO dans la province MAKAMBA, a été assassiné chez lui à l'aide d'une arme blanche par des

hommes en tenue policière. Sa famille pointe du doigt les imbonerakure et les agents de la police car la victime les avait dénoncés de rançonner souvent les travailleurs saisonniers venus de la Tanzanie et il avait échappé à une tentative d'assassinat au mois de novembre 2020 lorsque des imbonerakure l'ont attaqué à la grenade.

18. En date du 18 décembre 2020, un corps sans vie de Souavis IRAKOZE a été retrouvé chez elle à la 1ère avenue du quartier NYAMUGARI de la ville de Gitega. L'auteur du meurtre, son mari a été arrêté par les agents de la police.
19. En date du 20 décembre 2020, un certain Vincent MVUYEKURE résidant au quartier MAGARAMA de la ville de Gitega, a été poignardé par son épouse et a succombé des suites de ses blessures. L'assassin a été arrêté et emprisonné au commissariat provincial de Gitega.
20. En date du 20 décembre 2020, le corps sans vie de Caritas NDAYEGAMIYE, résidant sur colline Tara dans la même zone de RUVUMU, de la commune de SONGA en province de BURURI, a été découvert dans la petite forêt située en cette zone non loin du chef-lieu de la commune. Selon des sources qui ont vu ce corps indiquent que la victime a été violée avant d'être assassinée. Un suspect a été arrêté par les agents de la police pour enquêtes.
21. En date du 20 décembre 2020, Alexandre SAMUSURE un des leaders des jeunes du CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la localité de BISHISHA zone GISENYI en commune BUSONI dans la province KIRUNDO a été assassiné dans la nuit à son domicile par des inconnus .Sa famille dénonce un assassinat politique du moment qu'il avait même échappé à une tentative d'assassinat le 24 octobre 2020 par des imbonerakure dirigés par un certain Jules HAGEZAYO qui l'avait poignardé près de chez lui.
22. En date du 21 décembre 2020, Albert SINDIMURWANKO un démobilisé du FNL (Forces Nationales de Libération) et un des chefs des mandataires du CNL (Congrès National pour la Liberté) lors des élections du mai 2020 dans le quartier Asiatique et l'un des mobilisateurs de ce même parti CNL en

zone ROHERO, qui exerce le métier de conducteur de vélo-taxi au quartier Asiatique de la zone ROHERO en commune MUKAZA de la mairie de Bujumbura a été retrouvé mort au bord du lac Tanganyika. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.

23. En date du 23 décembre 2020, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié présentant des blessures dans le visage, a été découvert au quartier BIRIMBA, de la commune et province RUMONGE. Les circonstances de ce meurtre ainsi que les auteurs de ce dernier ne sont pas encore connus mais la police annonce avoir arrêté sept suspect pour raison d'enquêtes.
24. En date du 23 décembre 2020, Consolatrice IRAKOZE, résidente de la colline RUGENGE en commune de MPANDA, dans la province de BUBANZA, a été poignardée à son domicile par son mari et elle est morte des suites de ses blessures. Le meurtrier a été immédiatement arrêté par les agents de la police et placé en détention au commissariat provincial pour raisons d'enquêtes.
25. En date du 26 décembre 2020, un corps sans vie de Gilbert BARUTWANAYO, médecin radiologue à l'hôpital de Ruyigi a été découvert près de son domicile situé au quartier SANZU du chef-lieu de la province. Les présumés auteurs ainsi que les mobiles de cet assassinat ne sont pas encore connus.
26. En date du 26 décembre 2020, Ézéchiel NDAYISENGA a été torturé par Célestin NDORICIMPA chef de l'urbanisme et de l'habitat dans la région centre-est, en complicité avec ses trois employés dont : Cédoine NDEREYIMANA, Salex DUSENGE et Medico NDIKURIYO et un policier du nom de Didier ZIHABANDI, avant d'être achevé à coup de poignard au cœur par le chef adjoint des Imbonerakure dans la province de Gitega connu sous le nom de Aimé IRAMBONA. Le lendemain selon une source locale, ce chef de l'urbanisme et le chef des imbonerakure dans cette province ont essayé de dissimuler les faits en emballant le corps de la victime dans un sac et

l'ont mis dans le capot du véhicule dudit chef de l'urbanisme pour aller le jeter quelque part mais ils ont été attrapé par la police puis arrêté.

27. En date du 27 décembre 2020, un corps sans vie d'un homme ligoté, a été découvert par des bergers au bord de la rivière RUSIZI aux environs de 09heures, à la sixième transversale de la colline de KAGAZI en commune de RUGOMBO, province CIBITOKÉ. Des habitants de la localité soupçonnent les agents de la police et des Imbonerakure de la localité d'avoir commis ce meurtre du moment qu'ils avaient vus quatre policiers et six Imbonerakure amenés cet homme en provenance du chef-lieu de la province la veille de la découverte de son corps.
28. En date du 27 décembre 2020, deux (2) corps sans vie celui d'une femme connue sous le nom de Emerentienne CITEGETSE et son enfant de trois ans, ont été découverts à leur domicile situé sur la colline KARUNYINYA de la zone et commune BUHIGA en province de KARUZI. Les mobiles de ce double meurtre ne sont pas encore connus mais un suspect, le propre fils de la défunte a été arrêté par la police pour raison d'enquête selon une source dans la localité.
29. En date du 29 décembre 2020, Antoine RUCEKE chef adjoint de colline GISHIHA, en zone de MARAMVYA, dans la commune de BURAMBI de la province de RUMONGE militant du CNL (Congrès National pour la Liberté), âgé de 65 ans a été retrouvé mort fusillé à son domicile par des hommes armés non identifiés. Les mobiles ainsi que les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus et aucune enquête n'a pour le moment été diligenté en vue de les identifier, regrettent les proches de la victime.
30. En date du 29 décembre 2020, un corps sans vie décapité d'Emmanuel MANIRAKIZA, enseignant de l'école fondamentale de MIGEZI située sur la colline de MBUYE dans la province de MURAMVYA, a été retrouvé non loin de son domicile sur la colline KIZIBA de la même commune. Deux suspect connus sous les noms de Jean Marie BIGIRAMANA et Aloys UWINGABIYE, ont été arrêtés après que leurs habits ont été trouvés entachés de sang lors d'une fouille perquisition menée par la police dans cette localité au

lendemain du meurtre. Ils ont été incarcérés au cachot de la police à MBUYE avant d'être condamnés dans un procès de flagrance en date du 31 décembre 2020 par le tribunal de Grande Instance de MURAMVYA.

31. En date du 30 décembre 2020, deux (2) corps sans vie d'un homme et d'une femme assassinés à coups de poignard ont été découverts sur la 7^{ème} transversale au bord de la rivière KABURANTWA en commune de BUGANDA de la province de cibitoke. La population de cette localité accuse les imbonerakure et les agents de la police d'être impliqués dans ces assassinats du fait que des imbonerakure s'introduisent dans des ménages et menacent les habitants de ne rien dire à propos de ces corps.
32. En date du 30 décembre 2020, Sybella NDAYIRAGIJE a succombé de ses blessures après que des hommes armés non identifiés aient tendus une embuscade et tirés sur le véhicule dans lequel la jeune fille se trouvait en descendant sur Bujumbura au niveau de la colline de BUHORO en commune de MUGONGO-MANGA, dans la province de Bujumbura. Trois (3) autres occupants du même véhicule ont été blessés et évacués à l'hôpital.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Deux (2) membres du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Ildfonse NTETURUYE et Germain NZITONDA résidant sur la colline MAREMBO zone GISENYI en commune BWERU dans la province RUYIGI sont introuvables depuis le 08 décembre 2020 après qu'ils aient été arrêtés dans un bistrot par des hommes en tenues civiles à bord d'un véhicule de type probox. Leurs familles les ont cherchés dans tous les cachots sans succès et craignent pour leur sécurité.
2. Méchiade IRABARUTA un des responsables du CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la localité appelée communément KWI PERA dans la zone MUYIRA en commune KANYOSHA de la province Bujumbura est introuvable depuis le 19 décembre 2020 après que des gens en tenues policières à bord d'une voiture de couleur blanche de type station sans plaque d'immatriculation l'ont arrêté près de chez lui et l'ont amené vers une

destination inconnue des siens .Ses proches disent l'avoir cherché dans tous les cachots sans succès.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de décembre 2020. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période, **douze (12) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 04 décembre 2020, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) du nom de HATUNGIMANA Jean Claude alias MATARUKIRA, résidant à la 15ème transversale en zone MARAMVYA, commune MUTIMBUZI de la province Bujumbura a été arrêté à son domicile par un groupe d'Imbonerakure dirigé par NDUWIMANA Désiré, MUGISHA et NSHIMIRIMANA surnommé SHIMWE. Des sources sur place indiquent que ce militant du CNL serait victime d'avoir refusé d'adhérer au parti au pouvoir le CNDD-FDD. Il est détenu au cachot de la zone maramvya. Sa famille biologique et politique demandent qu'il soit libéré et sans conditions.
2. En date du 07 décembre 2020, deux (2) militaires ex-fab (ex. Forces armées burundaises) à la retraite convertis en militants du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Anatole CIRAMUNDA et Albert NKURUNZIZA résidant sur la colline NZOZI, de la zone MUBAVU en commune BWERU de la province de RUYIGI ont été arrêtés par les agents de la police et conduits au cachot de ladite commune. Ils sont accusés de détenir des armes illégalement. Ses proches dénoncent un complot politique.
3. En date du 08 décembre 2020, un prêtre du nom de MURENGERANTWARI Jean Pierre a été arrêté par des agents du service national des renseignements à la l'aéroport international de Bujumbura au moment où il s'apprêtait à partir pour la Belgique, puis conduit au service national des

renseignements en Mairie de Bujumbura. Les raisons de son arrestation n'ont pas été communiqués, il a par la suite été relaxé.

4. En date du 11 décembre 2020, un commerçant du nom de Philibert MAKWAZA récemment rapatrié de la Tanzanie et militant du parti UPD-ZIGAMIBANGA résidant sur ma colline RWUBIKARA zone GISENYI en commune BWERU dans la province Ruyigi a été arrêté à la frontière des provinces Gitega et RUYIGI par des agents du service national du renseignement dirigé par CIZA Aimable et emprisonné à la prison de RUYIGI. Il serait accusé de Trafic d'armes en provenance de la Tanzanie selon ces mêmes agents ce que réfutent ses proches et qui parlent d'arrestation sur des mobiles purement politiques.
5. En date du 15 décembre 2020, KIDAGA Éric résidant sur la colline GISAGAZUBA, zone MARAMVYA de la commune BURAMBI en province de RUMONGE a été arrêté vers à 17heures dans un bistrot de la localité par le nommé NKUNZIMANA, chef de colline GISAGAZUBA en compagnie de 3 Imbonerakure à savoir NDIKUMWENAYO Marius, NIYONGABO Gérard ainsi que BIGIRIMANA. Il a été conduit au cachot du poste de police de Gisagazuba. Il est resté menotté durant 3 jours sous torture et présente des blessures au niveau des jambes.
6. En date du 17 décembre 2020, SIBOMANA Egide, militant du parti Frodebu (Front pour la Démocratie au Burundi) résidant sur la colline RUBAVU , zone BUSORO en commune BWERU dans la province de Ruyigi a été arrêté par les agents de la police et emprisonné au poste de police de BUSORO sur ordre d'un chef local des imbonerakure connu sous le nom Gilbert HAKIZIMANA parce qu'il a refusé d'enlever le drapeau de son parti dans sa parcelle.
7. En date du 18 décembre 2020, Mathias IRUTINGABO surnommé BURIBWEGURE, un militaire à la retraite résidant sur la colline de GASHAHWE zone MUBAVU en commune BWERU de la province Ruyigi a été arrêté par des imbonerakure dirigé par Samuel NDIKUMAZAMBO et Olivier NZIRORERA puis emprisonné au cachot de la commune BWERU

parce qu'a refusé d'abriter la permanence du CNDD- FDD chez lui. Il est détenu sur des accusations de rébellion.

8. En date du 19 décembre 2020, un catéchiste pentecôtiste de l'église du salut du Christ membre du CNL (Congrès National pour la Liberté) et démobilisé du FNL (Forces Nationales de Libération) de RWASA résidant au Quartier BUKIRASAZI de la zone KINAMA en commune NTAHANGWA dans la municipalité de Bujumbura a été arrêté par les agents de la police et conduit à la prison de RUYIGI. Accusé d'avoir tenu des propos contre le pouvoir pendant sa prédication du 14 décembre 2020 lors d'une croisade dans son église. Il avait été détenu au commissariat municipal avant son transfert à la prison de RUYIGI.
9. En date du 19 décembre 2020, Lubin SANZURWIMWO militant du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) récemment rapatrié de l'Ouganda résidant au quartier de Ruyigi zone KINAMA en commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura a été arrêté par les agents du service national de renseignement et conduit au bureau du service national de renseignements. Il est accusé d'être un recruteur de la rébellion du RED - TABARA au Congo et d'avoir eu un entretien téléphonique avec le président du MSD Alexis SINDUHIJE.
10. En date du 20 décembre 2020, Asman MUGABONIHHERA un militant du parti ZIGAMIBANGA aile de Chauvineau MUGWENGEZO et commerçant dans le marché de BUYENZI résidant au quartier de BWIZA à la 6eme avenue dans la zone BWIZA en commune MUKAZA de la mairie de Bujumbura a été arrêté chez lui de nuit par les agents de la police du poste de la zone BWIZA accompagnés par les agents du service national des renseignements dont un certain Joachim . Il est accusé d'outrage au chef de l'État ce que ses proches réfutent et parlent d'une arrestation sur base de mobiles politiques . Il est emprisonné au commissariat municipal.
11. En date du 21 décembre 2020, une dame prénommée Jeanne résidente de la colline KARINZI en commune et province de BUBANZA a été arrêté par les agents de la police et placé en détention en lieu et place de son époux

connu sous le nom de Roger NDUWIMANA directeur de l'école fondamentale de KARINZI recherché pour avoir facilité la fraude des examens par les élèves de son établissement.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de décembre 2020. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **treize (13) cas** d'atteintes à l'intégrité physique dont une fille violée ont été recensés durant ce mois de décembre 2020.

- **TORTURE**

1. En date du 01 décembre 2020, Didace MUZANEZA, enseignant au lycée communal de GIHARO situé sur la colline et zone de MUZYE en province de RUTANA a été battu par des imbonerakure parmi eux les élèves de ce même lycée pour avoir dénoncé le mauvais comportement de ces derniers lors d'un match inter scolaire. Ces actes se sont passés aux yeux des autorités scolaires dans cette commune sans qu'elles n'interviennent ce qui laisse penser à une complicité de ces dernières.
2. En date du 16 décembre 2020, Fabien EMERUSABE, militant du CNL(Congrès National pour la Liberté)résidant sur la colline de BUHINA en zone KIYENZI dans la commune de KANYOSHA de la province de Bujumbura a été battu par des imbonerakure et son studio d'enregistrement détruit par ces derniers. Il a été évacué vers les structures des soins locale du fait des blessures occasionnées par ce passage à tabac dont il a été victime. il a été par après transféré à Bujumbura parce que son bras et sa jambe ont été fracturés. Selon des

sources locales, il serait battu pour avoir refusé de louer ses instruments de sonorisation à des jeunes imbonerakure à un prix dérisoire.

3. En date du 19 décembre 2020, Stanislas BURAMEZA un motard militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de KIGOMAGOMA zone GATABO en commune KAYOGORO dans la province de MAKAMBA a été battu par des imbonerakure dont : Jean BIZUMUREMYI dit CANJO et Polycarpe NDIKUMAZAMBO alias MUZUNGI parce qu'il portait un T-shirt de son parti le CNL, comme nous l'a indiqué notre source. Les mêmes tortionnaires ont endommagé sa moto. Aucun de ces imbonerakure n'a fait objet de poursuite judiciaires.
4. En date du 23 décembre 2020, un citoyen prénommé Jean Marie, boucher résidant sur la colline MURAMBA de la commune MUGAMBA en province de BURURI a été battu par des imbonerakure dirigés par un prénommé Emmanuel dit KIBOREGWA, qui voulait lui soutirer de l'argent. La victime a fini par lui donner une somme de 10000 francs burundais et un casier de bière amstel afin de sauver sa vie.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 12 décembre 2020, BAHAMINYAKAMWE Gaspard et son épouse, résidant sur la colline de RUBIRIZI, en commune de MUGINA, de la province de CIBITOKÉ, ont été blessés à coup de machette par des inconnus qui ont attaqué leur domicile pendant la nuit. Ils ont été transportés vers Bujumbura pour des soins.
2. En date du 14 décembre 2020, une fille prénommée Francine, exerçant son travail au cafeteria dont elle est propriétaire, situé en zone BUYENZI, en commune MUKAZA de la Mairie de Bujumbura, a été grièvement blessée au niveau de la nuque, de la poitrine et de la tête par des hommes en armes qui se sont introduits dans son cafeteria et ont volé de l'argent et des téléphones avant de prendre le large à bord d'un véhicule taxi qui n'a pas pu être identifié. La victime a été évacuée vers un hôpital de Bujumbura pour des soins.

3. En date du 22 décembre 2020, un taxi-motard surnommé MAYERI a été grièvement blessé par un agent de police du poste de la zone NYAKARARO en commune MUGAMBA de la province de BURURI. Cet acte s'est passé dans un bistrot de la localité en présence du chef de ce poste de police. La victime a été évacuée vers une structure de soins de santé et le bourreau n'a pas été inquiété.
4. En date du 26 décembre 2020, un certain Jean NDAYONGEJE résidant sur la colline de MIKURIRA en commune et province de Rutana a été grièvement blessé à la machette par des inconnus. La police a arrêté son épouse, du nom de Claudette NIYOKINDI pour raison d'enquête d'après une source sur place et elle est incarcérée au cachot du commissariat provincial de RUTANA.

- **AUTRES VIOLATIONS**

- ❖ **Cas de viol**

En date du 21 décembre 2020, un OPJ (officier de police judiciaire) connu sous le nom de d'Elvis ARAKAZA, résidant sur la colline et zone de RUVUMU de la commune SONGA, en province de Bururi a violé une fille qu'il avait engagé comme serveuse dans son bistrot. Il a été arrêté et conduit au parquet de Bururi pour y être jugé.

- **CONCLUSION.**

Le mois de décembre 2020 couvert par le présent rapport est caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semble être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires. L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.
- ✓ Mener des enquêtes crédibles sur les cas récurrents de suspicion d'empoisonnement qui se sont souvent caractérisés par des crimes qui se commettent en présence de l'administration ,ces crimes sont généralement caractérisés par une impunité.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

➤ **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.